

Faux et usages de faux

Par **Kiby**, le **01/04/2019** à **21:07**

Pour la vente d'un bien en indivision, loué depuis 30 ans, mon indivi à redige une attestation de fin de bail en signant pour le loueur.

Je possède la certification du loueur (déposée à la gendarmerie) de la non connaissance de ce document, puis je porté plainte ?

Sachant que le lueur a fait valoir son droit de préemption.